

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### *Trente et unième session*

*Centre international de Conférence, Genève (Suisse), 30 juin – 4 juillet 2008*

### PORTAIL INTERNATIONAL SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET LA SANTÉ DES ANIMAUX ET DES PLANTES: PROGRÈS RÉALISÉS EN 2007/2008 (Présenté par la FAO)

#### INTRODUCTION

1. La FAO a pris la tête d'une initiative interinstitutions – en partenariat avec la CDB, l'OIE, l'OMS et l'OMC – consistant à créer et à tenir à jour un portail sur l'Internet intitulé **Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale (IPFSAPH)** – qui permet aux utilisateurs d'avoir accès aux normes, aux réglementations et à d'autres documents officiels relatifs à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC, à partir d'un point d'entrée unique: [www.ipfsaph.org](http://www.ipfsaph.org). Les activités relatives à la création et à la gestion de ce portail se sont poursuivies pendant la période 2007/2008.
2. Comme indiqué précédemment, le portail a été conçu de manière à constituer pour les chercheurs, les décideurs, le secteur privé et toute autre personne intéressée un outil commode susceptible de répondre un à un large éventail de questions concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'objectif étant:
  - de sensibiliser les fonctionnaires chargés de ces questions aux principales normes internationales, ainsi qu'aux moyens de les appliquer;
  - de mieux faire connaître les conditions d'accès au marché appliquées par les partenaires commerciaux actuels ou potentiels; et
  - d'appuyer les efforts consentis au niveau national pour assurer la protection des consommateurs, de l'environnement et du secteur agricole.
3. Des documents d'information de la Commission du Codex Alimentarius publiés précédemment (comme le document CAC/28 INF/4) présentent les objectifs et les considérations qui ont présidé à la mise en place du système.
4. Le portail est opérationnel depuis mai 2004. Le présent document décrit les progrès accomplis au cours des quatre premières années de fonctionnement et les mesures prévues pour améliorer le système et les capacités nationales en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires.

## À PROPOS DU PORTAIL

5. Le portail contient actuellement (février 2008) plus de 34 000 fichiers (soit une augmentation de 38 pour cent par rapport à l'année précédente) établis à partir de 45 sources de données officielles différentes qui donnent accès aux informations énumérées ci-après:

- normes internationales et nationales, directives officielles et codes d'usages recommandés;
- notifications de l'OMC et principaux problèmes commerciaux;
- législation et réglementations nationales;
- analyses des risques, y compris celles effectuées par le JECFA, la JMPR et la JEMRA;
- limites maximales de résidus pour les pesticides et les médicaments vétérinaires;
- autorisations d'irradiation des aliments délivrées par l'AIEA;
- rapports hebdomadaires de l'OIE sur les maladies, alertes aux ravageurs de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO) et opinions scientifiques de l'EFSA;
- services centraux de liaison avec le Codex, la CIPV, l'OIE, les Accords SPS et OTC de l'OMC et la CDB.

6. Si l'utilisation du portail a légèrement diminué au cours des derniers mois pour s'établir à quelque 9 000 visites quotidiennes (hormis les outils de surveillance automatique du site) en février 2008, ceci est probablement dû à l'absence, ces derniers temps, d'activités promotionnelles (voir section B ci-après). Toutefois, on note également des hausses de la demande chaque année au printemps, attribuables vraisemblablement au calendrier des grandes réunions des organes normatifs (Accord SPS de l'OMC, Codex et OIE).

## STRATÉGIE POUR LA DURABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT

### A: TENUE À JOUR ET SYNERGIES

7. Depuis juin 2006, l'équipe chargée du portail met en œuvre un projet financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC 79) visant à modifier la conception du système et à automatiser certains des processus qui fournissent des données au portail. Il s'agit essentiellement d'améliorer les activités du portail à long terme, tout en réduisant les frais de gestion et les intrants. Avec un budget de 470 000 dollars, le projet vise à réduire sensiblement les coûts de fonctionnement, tout en améliorant l'intégrité et la qualité des données. Le projet touche pratiquement à sa fin, prévue pour la mi-2008, bien que la collaboration avec certains partenaires extérieurs ait été malheureusement plus lente à se mettre en place que prévue initialement.

8. L'un des principaux objectifs fixés pour mars-avril 2008 est l'automatisation des liens entre le portail et le niveau système de gestion de l'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. L'équipe chargée du portail a aidé l'OMC à déterminer les critères applicables à ce système à ses débuts. Ce travail tire parti des technologies récentes en matière de « services web » et permet une mise à jour automatique d'ensembles de données indispensables sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, notamment les notifications et les préoccupations commerciales spécifiques de l'OMC.

9. L'équipe chargée du portail continue à identifier de nouveaux ensembles de données à inclure. À l'automne 2007, toutes les spécifications du JECFA applicables aux additifs alimentaires, aux agents aromatisants et aux résidus de certains médicaments vétérinaires dans les animaux et les denrées alimentaires ont été intégrées dans le portail, qui est désormais relié automatiquement aux bases de données mises à jour et révisées du JECFA.

10. En septembre 2007, à sa septième session (Chiba, Japon, 24-28 septembre 2007), le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies a approuvé<sup>1</sup> pour examen final par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente et unième session un mécanisme de partage des données et des informations sur les plantes ADN recombiné autorisé conformément aux directives du Codex. Le portail fait partie intégrante de ce mécanisme et, en coopération avec la base de données BioTrack de l'OCDE, l'équipe finalise une base de données centrale accessible au public contenant des informations sur les évaluations de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dérivées de plantes à ADN recombiné. Le

---

<sup>1</sup> ALINORM 08/31/34 est disponible à l'adresse [www.codexalimentarius.net/download/report/693/al31\\_34e.pdf](http://www.codexalimentarius.net/download/report/693/al31_34e.pdf).

mécanisme d'entrée de données a déjà été établi et l'interopérabilité avec le système de l'OCDE sera effective à partir de mai 2008.

11. Début 2008, une liaison automatique avec la base de données de l'AIEA sur les autorisations d'irradiation des aliments a été instaurée grâce à un centre de services web automatisé (fournissant un produit XML accessible via HTTP). À l'avenir, des liens avec la base de données de l'AIEA sur les installations d'irradiation des denrées alimentaires seront établis afin de rendre ce type d'information accessible par le portail.

12. L'équipe continue à rechercher des synergies avec des projets nationaux financés par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC), afin d'incorporer, chaque fois que possible, d'autres bases de données ou d'inclure l'utilisation du portail (avec d'autres ressources d'information concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires) dans des activités de formation ou de renforcement des capacités. En novembre 2007, le Groupe de travail du FANDC a approuvé un projet pour le Bénin (FANDC 127, "Appui aux systèmes d'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires au Bénin") visant à créer un cadre national pour la diffusion d'informations sur les mesures sanitaires et phytosanitaires en s'appuyant sur le travail déjà effectué à ce jour par l'équipe chargée du portail. Ce projet, qui sera exécuté par la FAO, devrait être opérationnel en avril/mai 2008.

## **B: PROMOUVOIR ET EXPLOITER LE PORTAIL**

13. Quatre ans après sa création, le Portail international sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la santé des animaux et des plantes est un système d'information bien rodé, dont l'architecture est bien définie et stable.

14. Une plate-forme solide étant désormais en place, l'équipe chargée du portail cherche aujourd'hui à reconfigurer l'interface afin de la rendre plus conviviale et de lui conférer une identité visuelle plus attrayante. Surtout, il s'agit de mettre en valeur le rôle capital du portail en tant que moteur de recherche d'informations officielles sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

15. À l'occasion de ce travail de reconfiguration de l'interface, un certain nombre de matériels promotionnels et de formation ont été créés, à savoir:

- un guide de l'utilisateur qui sera téléchargeable sous forme de fichier pdf;
- un panneau d'information utilisable lors des réunions internationales; et
- une brochure/dépliant sous forme d'encart intégré présentant des informations générales.

16. Des fonctions supplémentaires sont également intégrées au portail, notamment des services d'interopérabilité fondés sur XML plus clairs, de façon que des bases de données extérieures de tierces parties puissent se relier directement au portail.

17. Cela étant, la promotion de cet outil et l'expansion de son utilisation par des groupes cibles (décideurs, organisations commerciales sectorielles, chercheurs, etc.) de pays en développement demeurent un objectif important, en sus des liens identifiables avec des projets nationaux de renforcement des capacités ou de formation, comme noté plus haut.

18. Un séminaire consacré à la recherche d'informations en ligne sur le Codex, s'appuyant sur une série d'ateliers pilotes tenus en 2006 à Moscou, Brazzaville et Bangkok en coopération avec le Secrétariat du Codex, a été organisé en tant qu'événement parallèle de la trentième session de la Commission du Codex Alimentarius.

19. L'accès à l'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires grâce au portail a également été traité lors de trois ateliers régionaux intitulés "Approche intégrée de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et de la santé des animaux et des plantes (biosécurité) et évaluation des besoins en matière de biosécurité" tenus respectivement en 2007, à Accra, Bangkok et Santiago, ainsi que lors d'un atelier de formation de formateurs d'une durée d'une semaine, tenu au siège de la FAO, à Rome, en janvier 2008 (avec le soutien généreux du Gouvernement norvégien).

20. À long terme, le portail est appelé à demeurer une source indispensable d'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires dont les parties prenantes nationales puissent tirer parti pour créer des outils de diffusion d'informations au niveau local.

21. Le portail continuera également à aider les autorités nationales à formuler leurs propres législations, réglementations ou autres informations officielles grâce au système. Ce faisant, les pays pourront promouvoir la transparence et faire preuve de bonne gouvernance au niveau national en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires ou de santé des animaux et des plantes. À cette fin, un guide pratique concernant l'intégration dans le portail de la documentation nationale sur l'Accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires a été préparé et pourra être téléchargé à partir du portail.
22. L'objectif visé est d'améliorer et d'intégrer les sources de données locales existantes plutôt que d'obliger à effectuer un travail supplémentaire pour intégrer des documents dans le portail.
23. Cette collaboration avec les autorités nationales présente l'avantage, au stade de l'identification des matériels à inclure dans le portail, de mettre en lumière les lacunes et les questions en suspens concernant le cadre réglementaire du pays, ce qui rejoint la méthodologie d'évaluation de la capacité en matière de biosécurité récemment publiée en tant qu'élément central de la trousse à outils FAO sur la biosécurité (2008).
24. Pour tout renseignement supplémentaire sur la façon dont le portail peut améliorer l'accès aux données du Codex ou à d'autres sources de données ou sur les activités de renforcement des capacités associées à la gestion de l'information relative aux mesures sanitaires et phytosanitaires, prière de contacter:

Mike Robson: Directeur du Système IPFSAPH et Secrétaire du  
Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur la biosécurité  
[Mike.Robson@fao.org](mailto:Mike.Robson@fao.org)

Julius Jackson: Fonctionnaire chargé du développement des communications  
sur la biosécurité  
[Julius.Jackson@fao.org](mailto:Julius.Jackson@fao.org)

Ezzeddine Boutrif: Président du Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur la biosécurité  
[Ezzeddine.Boutrif@fao.org](mailto:Ezzeddine.Boutrif@fao.org)